



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région

Luxembourg, le - 4 FEV. 2019

Réf. 2019/1005

Dossier suivi par :
Dominique Faber
Tél : 247 86540

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
04 FEV. 2019

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration

à

Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

Concerne : question parlementaire n° 241 de Monsieur le Député Marc Spautz

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire tenir en annexe ma réponse à la question parlementaire n° 241 de Monsieur le Député Marc Spautz, en vous priant de bien vouloir la transmettre à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration,

Corinne CAHEN

Réponse de Madame le Ministre de la Famille et de l'Intégration à la question parlementaire n° 241 de Monsieur le Député Marc Spautz

Avant de répondre aux questions de l'honorable député, j'aimerais attirer l'attention sur le fait que les chiffres concernant le congé parental peuvent différer selon le moment auquel ils sont retracés : ainsi, les demandes de congé parental qui parviennent à la Caisse pour l'avenir des enfants se situent en général largement avant le début d'un congé. Le nombre de demandes effectivement introduites et accordées ne peut être établi que depuis l'entrée en vigueur de la réforme au 1er décembre 2016.

La totalité des demandes parvenues et accordées entre 2017 et 2018 par la CAE se présente comme suit :

Demandeur	2017	2018
Femme	8631	7109
Homme	6205	6002

Or, d'un point de vue comptable, les chiffres se présentent évidemment différemment, puisque les demandes introduites en 2017, par exemple, peuvent déboucher sur un début de paiement situé en 2018, qui, en cas de congé fractionné, peut s'étendre jusqu'en 2019.

Ainsi, pour le mois de décembre 2018, le nombre de personnes ayant effectivement bénéficiées d'une indemnité de congé parental s'élève à 9.596.

Parmi les bénéficiaires, 4.689 personnes ont pris le premier congé parental, 4.907 ont pris le deuxième congé parental.

3.183 femmes et 1.366 hommes ont bénéficié du congé parental à plein temps.

1.163 femmes et 1.326 hommes ont bénéficié du congé parental à mi-temps.

529 femmes et 2.029 hommes ont bénéficié du congé parental fractionné.

Pour ce qui est de la dernière question du député, les chiffres fournis parviennent de l'Inspection générale de la sécurité sociale. Ces données concernent les personnes qui, une fois au moins, ont bénéficié de l'indemnité de congé parental au cours de l'année 2018, soit près de 20.000 personnes.

Afin que les données concernant les bénéficiaires du congé parental puissent être mises en perspective, elles sont comparées aux données concernant une population de contrôle.

Deux sources de données, issues du « Datawarehouse » de l'IGSS, ont été mobilisées pour produire les statistiques suivantes, à savoir le fichier de liquidation du congé parental et le fichier emploi qui contient l'information sur le secteur d'activité.

Tableau 1 : Répartition des bénéficiaires du congé parental selon le secteur d'activité (Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne, Rév. 2)

NACE Rév.2	HOMMES	FEMMES
SALARIÉS		
AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE	1.2%	0.3%
INDUSTRIES EXTRACTIVES	0.0%	0.0%
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	9.7%	2.8%
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ	0.9%	0.2%
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION	0.7%	0.2%
CONSTRUCTION	11.2%	1.8%
COMMERCE; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	9.7%	11.2%
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	8.3%	2.2%
HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	4.9%	5.5%
INFORMATION ET COMMUNICATION	6.5%	3.3%
ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	11.5%	13.8%
ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES	0.6%	0.6%
ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	8.9%	12.5%
ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	4.9%	6.2%
ADMINISTRATION PUBLIQUE	11.6%	13.2%
ENSEIGNEMENT	1.1%	1.4%
SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE	4.4%	18.3%
ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES	0.5%	0.6%
AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES	0.7%	3.0%
ACTIVITÉS DES MÉNAGES EN TANT QU'EMPLOYEURS; ACTIVITÉS INDIFFÉRENCIÉES DES MÉNAGES EN TANT QUE PRODUCTEURS DE BIENS ET SERVICES POUR USAGE PROPRE	0.0%	0.8%
ACTIVITÉS EXTRA TERRITORIALES	0.0%	0.2%
INDÉPENDANTS	2.5%	1.6%
TOTAL¹	100.0%	100.0%

Le secteur d'activité des bénéficiaires du congé parental correspond à la situation de 2017.

Tableau 2 : Répartition des bénéficiaires du congé parental et d'une population de contrôle selon le secteur d'activité (Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne, Rév. 2)

NACE Rév.2	HOMMES		FEMMES	
	Congé Parental	Population de contrôle	Congé Parental	Population de contrôle
SALARIÉS				
AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE	1.2%	0.7%	0.3%	0.3%
INDUSTRIES EXTRACTIVES	0.0%	0.1%	0.0%	0.0%
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	9.7%	10.8%	2.8%	2.9%
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ	0.9%	0.5%	0.2%	0.1%
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION	0.7%	0.4%	0.2%	0.1%
CONSTRUCTION	11.2%	16.9%	1.8%	2.1%

¹ Aux arrondis près.

COMMERCE; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	9.7%	10.9%	11.2%	11.3%
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	8.3%	8.9%	2.2%	2.1%
HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	4.9%	3.1%	5.5%	5.0%
INFORMATION ET COMMUNICATION	6.5%	6.4%	3.3%	2.8%
ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	11.5%	11.7%	13.8%	14.1%
ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES	0.6%	0.5%	0.6%	0.7%
ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	8.9%	9.1%	12.5%	10.0%
ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	4.9%	3.6%	6.2%	7.2%
ADMINISTRATION PUBLIQUE	11.6%	8.6%	13.2%	13.3%
ENSEIGNEMENT	1.1%	0.8%	1.4%	1.4%
SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE	4.4%	2.9%	18.3%	17.3%
ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES	0.5%	0.6%	0.6%	0.6%
AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES	0.7%	0.0%	3.0%	2.9%
ACTIVITÉS DES MÉNAGES EN TANT QU'EMPLOYEURS; ACTIVITÉS INDIFFÉRENCIÉES DES MÉNAGES EN TANT QUE PRODUCTEURS DE BIENS ET SERVICES POUR USAGE PROPRE	0.0%	0.1%	0.8%	2.4%
ACTIVITÉS EXTRA TERRITORIALES	0.0%	0.1%	0.2%	0.2%
INDÉPENDANTS	2.5%	2.8%	1.6%	3.2%
TOTAL ²	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Le secteur d'activité des bénéficiaires du congé parental correspond à la situation de 2017.

La population de contrôle est composée de personnes âgées de moins de 50 ans, ne bénéficiant pas du congé parental en 2018, en activité en décembre 2017 depuis 12 mois au moins et ayant au moins un enfant de moins de 6 ans.

² Aux arrondis près.